

# FEUILLET EXPLICATIF

## « La fiche patrimoniale »

### Pourquoi un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)?

- Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil réglementaire mis à la disposition des municipalités afin de mieux gérer la nature et la qualité des travaux sur les bâtiments privés.
- Cet outil permet ainsi, de gérer avec plus de considération les projets des propriétaires, afin que les travaux qu'ils projettent, respectent le mieux possible le style et l'histoire de chaque bâtiment.
- Le PIIA est ainsi un règlement progressif et moderne car il tient compte des particularités de chaque bâtiment ; il n'impose pas ce qu'il faut faire de manière directive mais vise, par la sensibilisation, l'information et la discussion, à partager avec un propriétaire les meilleures options selon les travaux que le propriétaire désire entreprendre.



### Pourquoi protéger le cachet architectural de son bâtiment?

- Chaque bâtiment contribue à l'image de qualité de la municipalité et témoigne de la richesse de son histoire et de l'héritage bâti que nous ont transmis nos ancêtres et leurs descendants.
- À travers les différentes époques de l'histoire de la municipalité, notre environnement bâti s'est enrichi de différents styles architecturaux qui ont donné et donnent à notre milieu de vie, une couleur et une personnalité uniques.
- Chaque bâtiment fait partie d'un tout unique que le PIIA cherche à mieux protéger, pour le bénéfice des propriétaires et de l'ensemble de la collectivité.
- Un bâtiment, bien conservé et bien entretenu dans le respect de son style, possède un cachet distinct et irremplaçable qui participe à l'image de qualité du milieu de vie et procure un sentiment d'appartenance et de fierté chez les citoyens.
- Bien intervenir sur un bâtiment est une opération abordable et souvent moins coûteuse que le laisser-faire qui, trop souvent, banalise notre environnement bâti et nous appauvrit culturellement et économiquement.

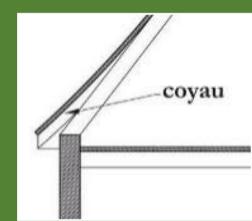
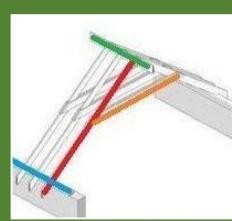


# Comment voir et comprendre votre fiche patrimoniale?

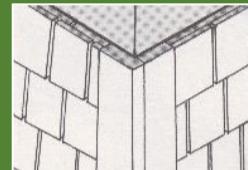
- La fiche relative à votre bâtiment présente ses caractéristiques à l'origine de sa construction ; elle décrit et illustre ce qui en fait les particularités et quels sont les aspects davantage significatifs.
- Bien sûr, au fil des ans, les propriétaires qui se sont succédés ont apporté des modifications à l'état original : certaines ont été respectueuses de son histoire et de son style, d'autres furent moins heureuses.
- La fiche, tout en reconnaissant l'évolution qu'a subie le bâtiment, propose d'une part : de conserver et de protéger certains éléments toujours présents qui donnent au bâtiment tout son cachet architectural, et d'autre part : elle suggère des travaux à réaliser pour redonner au bâtiment toute son originalité et sa belle apparence.
- Ces indications, sur ce qu'il y aurait à faire, pourront guider les propriétaires dans la conception et l'élaboration de leur projet pour un plus grand respect de l'architecture de leur bâtiment.

## CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Toitures et lucarnes : toit à 2 versants aigus à 90 degrés ; grosse charpente à chevrons avec coyaux et entraits retroussés.



Murs : revêtement de bardage de bois avec planches cornières. Distinction entre les pignons et le carré des murs.



Planches cornières décoratives

Ouvertures (portes et fenêtres) : fenêtres à battants à 3 carreaux par battants et à 2 carreaux aux pignons avec encadrements.



Fondations : bâtiment construit sur une fondation de grosses pierres des champs et légèrement surélevé du sol.



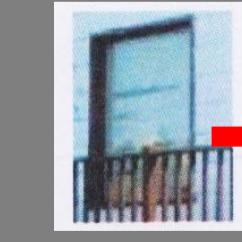
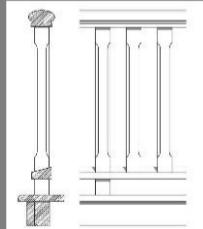
## Comment la municipalité utilisera la fiche patrimoniale?

- Chaque propriétaire d'un bâtiment reconnu d'intérêt situé à l'extérieur des limites du noyau villageois, et chaque propriétaire d'un bâtiment faisant partie du périmètre du noyau villageois bénéficient ainsi de recommandations pour mieux intervenir. Les autorités municipales analyseront les projets soumis sur la base de ces recommandations.
- L'application du PIIA et l'utilisation de ces fiches patrimoniales n'empêcheront pas un projet de modification ou d'intervention ; au contraire, le projet sera analysé au mérite et modulé de manière à respecter le plus possible le style et l'architecture d'un bâtiment, afin de maintenir la valeur architecturale et économique de chaque bâtiment à l'avantage du propriétaire et de la collectivité.
- Il y aura discussion pour trouver le juste équilibre entre les besoins du propriétaire et l'objectif de respecter le style et l'architecture, tout en identifiant les meilleures pratiques à suivre pour la réalisation des travaux.
- Les faits le démontrent : un bâtiment mieux conservé et mieux entretenu profite d'une valeur ajoutée et voit sa valeur économique augmenter de façon significative.

## RECOMMANDATIONS D'INTERVENTIONS

Éléments à conserver : bardage d'amiante-ciment ondulé, disposition des ouvertures, galerie courant sur 2 façades.

Éléments à rétablir et nature des travaux à préconiser : garde-corps à améliorer, encadrements à ajouter aux ouvertures, fenêtres à guillotine et doubles de fenêtres à guillotine en façade au 1<sup>er</sup> étage, jupe de galerie à cadres structuraux.



## Un programme d'aide financière

Suivant certains critères, les propriétaires pourraient recevoir de l'aide financière pour la réalisation de travaux qui ont pour effet de redonner au bâtiment ses caractéristiques architecturales, et pour favoriser l'utilisation de matériaux davantage en lien avec le style et l'époque d'un bâtiment.